



E3C
Bureau d'études

Spécialisé dans l'aménagement et le développement rural en Champagne-Ardenne

Département de la Marne
Communauté Urbaine du Grand Reims



Plan Local d'Urbanisme
Commune de Pargny-les-Reims
7.2.1 – *Liste des SUP*

Elaboration : approuvée le 29/06/2017

Modification simplifiée n°1 : approuvée le 19/12/2019

Mise à jour : le **25 JAN, 2022**

Transmission en sous-préfecture en annexe de l'arrêté
communautaire en date du **25 JAN, 2022**
mettant à jour le PLU de Pargny-lès-Reims

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

Commune de PARGNY-LÈS-REIMS

Janvier 2016

Liste des servitudes d'utilité publique



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC1	<p>Monuments historiques – Servitudes de protection des monuments historiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classé - Inscrit 	<p>Servitude de protection de</p> <p>Eglise Saint-Rémi de COULOMMES-LA-MONTAGNE (dont le périmètre empiète sur le territoire de la commune de Pargny-lès-Reims)</p> <p>Effets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre de 500 m autour de l'édifice (à partir du bord extérieur du monument) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation 	<p>Lois et Décrets en vigueur</p> <p>MH Classé le 12/10/1920</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture 38 rue Cérés 51 081 REIMS cédex</p> <p>Direction Régionale des Affaires Culturelles 3 Faubourg St Antoine 51037 CHALONS en CHAMPAGNE cédex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Circulation routière - Servitudes d'alignement (non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)	<p>Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales</p> <p>Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitude non aedificandi sur les immeubles non bâtis.</p> <p>Route départementale : - RD26 - RD980</p> <p>En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n°64.262 du 14.03.1964 modifié.</p>	<p>Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD) Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales).</p> <p>Plan approuvé le : 17/10/1888, 26/11/1925 17/10/1888, 26/11/1925</p>	<p>Conseil Général de la Marne Direction des routes départementales 2 bis rue de Jessaint 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I4	Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élague d'arbres relatives aux ouvrages électriques. Profitant : 1) Au réseau d'alimentation publique HTA et BT	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PM2	Servitude relative à la sécurité publique en lien avec une installation classée pour la protection de l'environnement	Incompatibilité de l'occupation des sols et l'utilisation de l'eau au droit du site avec certains usages SUEZ RV NORD EST	Code de l'environnement Livre-V-Articles L515-8 à L515-12 Arrêté préfectoral n°2021-SUP-200-IC du 23/12/2021	Direction Départementale des Territoires de la Mame SEEPR Cellule ICPE-Déchets-Energie 40 BD Anatole France 51022 CHALONS en CHAMPAGNE cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
PT 2	<p>Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat</p>	<p>Zone secondaire de dégagement du centre radioélectrique de VRIGNY / LA MONTAGNE</p> <p>Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF fixée par le texte d'institution.</p> <p>Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de VRIGNY / LA MONTAGNE <-> HAUTVILLERS/LES LUYS</p> <p>VRIGNY / LA MONTAGNE <-> REIMS/11 AV MARECHAL JUIN</p> <p>Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF fixée par le texte d'institution.</p>	<p>Article L54 à L56 du Code des Postes et Télécommunications</p> <p>En application : Servitude instituée par Décret du 23/02/1961</p> <p>Décret du 03/11/2011</p> <p>Décret du 03/11/2011</p>	<p>France Télécom / URRCA 101 rue de Louvois BP 2830 51 058 REIMS cédex</p> <p>SGAMI – EST Espace Riberpray Rue Belle-Isle BP51064 57036 Metz Cedex 01</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T7	<p>Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (couvre l'ensemble du territoire communal)</p>	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux : Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur - 50m hors agglomération - 100m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre Etat Major de Zone de Défense Metz D.AFM/B.SEU 1, boulevard Clemenceau CS 30001 57044 METZ cedex 1</p> <p>Direction de l'Aviation Civile Nord-Est Délégation Territoriale Lorraine Champagne Ardennes – Aéroport de Metz-Nancy-Lorraine B.P. 16 57420 GOIN</p> <p>District aéronautique Champagne-Ardenne BP 031 51450 BETHENY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E) Section Environnement Aéronautique – VELIZY 78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>